



## EVALUATION INITIALE D'APTITUDE AUX FORMATIONS DEUX ROUES (PERMIS A1 ET A2)

Ref de l'action : ECF R130 indice 02 BERNARD  
 Version 01 de l'école de conduite ECF

### OBJECTIFS

*Evaluer le niveau à la conduite d'un véhicule de catégorie A afin de déterminer le nombre d'heures de formation nécessaires.  
 Répondre à l'obligation réglementaire du R245-2 du Code de la Route (Arrêté du 5 mars 1991).*

### PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

Cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :

- Au moins 16 ans, souhaitant débuter une formation A1,
- Au moins 18 ans, souhaitant débuter une formation A2.

### QUALIFICATION DES FORMATEURS

Enseignants titulaires du « Titre professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » mention « 2 roues » ou d'un diplôme admis en équivalence,

### OBJECTIFS D'EVALUATION

Evaluer son niveau :

- d'expérience de la conduite
- de motivation
- de connaissance des organes de la moto
- de pratique de la conduite

### DUREE

1 heure maximum.

### MODES D'EVALUATION

L'évaluation se déroule avec une moto de l'agence et sur la piste.

Elle s'articule autour de questions orales et tests pratiques sur la moto.

### CONDITIONS DE VALIDATION

A l'issue de l'évaluation, le score obtenu va déterminer un nombre d'heures de formation.

### OUTILS D'EVALUATION

L'évaluation est réalisée avec une moto sur piste et suivant les critères de la Fiche d'évaluation de départ.

### HORAIRES

Définis sur rendez-vous avec l'agence.

### EFFECTIFS

1 élève par moto.

Paraphe OF

Paraphe commanditaire

FICHE DESCRIPTIVE ANNEXE (ECF.FP.A 206 indice 03)  
 à un devis, un contrat ou une convention de formation professionnelle  
 (Voir le règlement intérieur du centre de formation)  
 Page 1/1

